



Devenir chef de service de sécurité incendie en ERP IGH - SSIAP 3

Obtenir le diplôme SSIAP 3

Ref: PR-SSIAP-3

DURÉE : 33,5 Jours (232H)

Prix : 6 260,00 € HT



PRÉSENTIEL



ÉLIGIBLE CPF



FORMATION CERTIFIANTE



FORMATION QUALIFIANTE



Objectifs et compétences visés

- Devenir chef de service de sécurité incendie dans un établissement recevant du public (ERP) ou un immeuble de grande hauteur (IGH).

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Toute personne souhaitant devenir chef de service de sécurité incendie en ERP IGH.

Prérequis

- Justifier du SSIAP 2 et justificatif employeur attestant l'exercice de la fonction de SSIAP 2 durant au minimum 3 ans,

OU

- Justifier d'un diplôme de niveau IV de l'Éducation nationale.

ET

- Justifier de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSE 1 ou SST en cours de validité ou PSC 1 de moins de 2 ans.

Ce programme, défini par le ministère de l'Intérieur, est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Pour pouvoir exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans, pour cela vous devez effectuer :

- un recyclage si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué un minimum de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans la fonction concernée **OU**,
- une remise à niveau si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

Contenu de la formation

Maîtriser la réglementation

- Organisation, classement, dispositions constructives et techniques, moyens de secours, accessibilité...

Vérifier la validité et amender un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement

- Lecture de plans, outils d'analyse, notice de sécurité.

Se familiariser avec la réglementation des immeubles de grande hauteur

- Réglementation 18/10/1977 et 30/12/2011.
- Principes fondamentaux de la sécurité incendie en IGH.

Analyser des risques

- Méthodologie d'analyse des risques, documents administratifs (obligation en matière d'affichage, cahier des consignes...).

Encadrer un service sécurité

- Législation et responsabilités, adopter le bon comportement vis-à-vis de ses collaborateurs, organiser un service de sécurité incendie, réaliser le reporting à sa hiérarchie.
- Organisation de l'accessibilité.
- Inspection et visite d'un établissement.
- Gestion administrative d'un service sécurité.
- Information de la hiérarchie.

Modalités

Modalités d'évaluation

Obtention du **diplôme SSIAP 3** à l'issue d'épreuves écrites (QCM et rédaction d'une notice de sécurité incendie) et orale (interrogation sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service) évaluées par un jury présidé par le directeur du SDIS ou son représentant.

La réussite à l'examen nécessite un investissement personnel important de la part des participants tout au long des semaines de formation et entre chacune d'elles.

Le taux de réussite en 2021 est de 67%.

Nos plus

- Les ouvrages suivants sont remis aux stagiaires : "Règlement de sécurité contre l'incendie des ERP" et "Règlement de sécurité contre l'incendie des IGH".
- Des mises en situation réelles sont proposées dans un bâtiment école, pour appliquer chacune des connaissances théoriques lors d'exercices pratiques.
- Des études de cas avec analyse du projet et rédaction de notices de sécurité sont réalisées durant les semaines de formations.
- Les intervenants sélectionnés par CNPP sont, pour la grande majorité des chefs de service sécurité, des mandataires sécurité ou des conseillers en prévention incendie en activité, titulaires du diplôme de prévention de niveau 2 et/ou de la qualification SSIAP 3.

- La visite applicative est réalisée en région parisienne sur un ERP de 1ère catégorie et un immeuble de grande hauteur (déplacement et restauration pour cette visite sont inclus dans le coût de la formation).
- Des tests réguliers et un examen blanc en fin de cursus permettent aux stagiaires de se préparer à l'examen final.

Votre formation peut être 100% prise en charge

Montant de la formation : **6 260,00 €**



CNPP dispose d'un agrément pour délivrer la certification « Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 3 », enregistrée dans le Répertoire Spécifique de France Compétences sous le numéro **RS 5643**.

Cette offre de formation est éligible à Mon Compte Formation - CPF

Si vous souhaitez mobiliser votre CPF pour financer cette formation, vous pouvez directement vous inscrire depuis votre compte CPF.

[Cliquez ici.](#)

Code RNCP-RS : 5643

[Contactez-nous](#)

En bref

21000

stagiaires / an



Des infrastructures
pédagogiques uniques

+ de 500

diplômés / an

+ de 400

intervenants



Les prochaines sessions

Nos formations complémentaires

Incendie~Maintenance des connaissances des personnels certifiés SSIAP
Maintenir ses acquis de chef de service de sécurité incendie en ERP IGH
3 Jours
Présentiel
Recyclage SSIAP 3

-
Incendie~Maintenance des connaissances des personnels certifiés SSIAP
Actualiser ses compétences de chef de service de sécurité incendie
5 Jours
Présentiel
Remise à niveau SSIAP 3

-
Incendie~Manager incendie en ERP ou IGH
Module complémentaire EDUC : devenir chef de service de sécurité incendie ERP
IGH
3,5 Jours
Présentiel
Obtenir le diplôme SSIAP 3 par équivalence

-

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

0821 20 2000